



Besoin d'aide... syndic bénévole refuse prise de fonction

Par **tibou2009**, le **12/01/2012** à **11:50**

Bonjour,

Nous sommes syndic bénévole depuis 5 ans d'une petite copro de 4 propriétaires. Désirant vendre notre appartement nous avons proposé au 3 autres Si quelqu'un voyait reprendre le flambeau. Une s'est proposé et donc nous avons convoqué l'AGO fin septembre. À l'unanimité les propriétaires ont acceptés se changement. La date d'effet était début janvier 2012. Une nouvelle AGO à été convoqué le 5 janvier 2012, lors de celle-ci quitus à été donné à l'ancien syndic pour les comptes et la gestion sur l'année 2011, et l'ensemble des docs du syndic à été remis à cette dame devant l'assemblée + chèque du solde tout compte. Le lendemain le 6 janvier au matin l'ensemble des docs du syndic était devant notre porte! On à remis les cartons devant sa porte, elle ne répondait pas. Et elle à remis nos cartons devant notre porte..... dans la journée elle à appelé les 2 autres proprio en disant qu'elle refusait le syndic. le 7 au matin on reçoit une lettre recommandée de sa part qu'elle refusait la prise de fonction pour des raisons non valable. Nous lui avons répondu en essayant de la rassurer. Elle nous à répondu qu'elle avait le droit à une période de rétractation et que nous étions toujours syndic bénévole. Les autres proprio s'inquiètent surtout qu'une est en pleine vente de son appart... Nous aimerions savoir Si cette dame dit vrai pour la période de rétractation, et sommes toujours syndic... devons nous écrire un courrier en ar aux proprio ou bien reconvoquer une AGO pour expliquer la situation?

Merci de nous aider!!